

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 12/03/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26036780																																																																												
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé, AV.D. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AV.D. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, ARG,ARD. 6.1.4.a.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AV. 6.2.1.a.2. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures, AV.D. Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD. 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux, AV,AR. 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG. 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVG,AVD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARD.																																																																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																																
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																																
N° D'AGRÈMENT : S013S227																																																																																
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																																
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																																
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																																
N° D'AGRÈMENT : 013S1363																																																																																
SIGNATURE : 																																																																																
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																																
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																														
GJ-165-YJ (F)		10/10/2022		10/10/2022																																																																												
Marque		Désignation commerciale																																																																														
RENAULT		MEGANE																																																																														
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																												
VF1RFB00370030930		M1		VP																																																																												
Type/CNIT		Énergie																																																																														
M10RENVPF052727		GO																																																																														
Document(s) présent(s)																																																																																
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																																
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 100809		(5) MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																														
MENTIONS LÉGALES																																																																																
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-0.1m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>965daN</td> <td></td> <td>584daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>274daN</td> <td>263daN</td> <td>205daN</td> <td>214daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>5%</td> <td></td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>274daN</td> <td>263daN</td> <td>205daN</td> <td>214daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td>61%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):</td> <td colspan="4">18%</td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-2.4%</td> <td>-3.2%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)</td> <td>+2.0%</td> <td>-3.1%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-0.1m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		2%		9%	Forces verticales :		965daN		584daN	Frein de service :					Forces de freinage :	274daN	263daN	205daN	214daN	Déséquilibre (<20%):		5%		5%	Forces de freinage (efficacité) :	274daN	263daN	205daN	214daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	61%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	18%				Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.4%	-3.2%			Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	+2.0%	-3.1%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																													
	G	D	G	D																																																																												
Ripage (-8 à + 8m/km):		-0.1m/Km																																																																														
Dissymétrie suspension (≤30%):		2%		9%																																																																												
Forces verticales :		965daN		584daN																																																																												
Frein de service :																																																																																
Forces de freinage :	274daN	263daN	205daN	214daN																																																																												
Déséquilibre (<20%):		5%		5%																																																																												
Forces de freinage (efficacité) :	274daN	263daN	205daN	214daN																																																																												
Taux d'efficacité (≥ 58%):	61%																																																																															
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	18%																																																																															
Emissions à l'échappement :																																																																																
Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1																																																																																
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.4%	-3.2%																																																																														
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	+2.0%	-3.1%																																																																														